

Société &co architectes

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7500 EUROS

SIEGE SOCIAL : 21 RUE DE LA CONVENTION
44100 NANTES

Immatriculée auprès du RCS NANTES
Identifiant SIRET du siège : 48759900300026

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE 30 AVRIL 2026 – 16H¹⁵₄₅

Le 30 Avril 2026,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à l'adresse : CREDIT AGRICOLE – 2 BOULEVARD DE LA FRATERNITE – 44100 NANTES ;

L'assemblée est présidée par Madame Lise JUBIN gérante.

Sont présents :

- Monsieur Eric DRODELOT, co-gérant
- Madame Lise JUBIN, associée personne physique, et représentante de la société &CO IKO associée

TOTAL des parts des associés présents ou représentés 750 parts

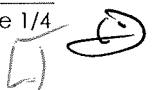
TOTAL des parts de la société 750 parts

La Présidente de séance constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise prévue par les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'acte de cession de 660 parts sociales, du 30 avril 2026

Paraphes des associés présents ou représentés



La gérance déclare que suivant acte sous seing privé en date du 30 avril 2026, Monsieur Eric DRODELOT a cédé à la société &CO IKO ses 660 parts qu'il détenait dans notre société. Postérieurement à cette opération, ont été approuvés les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, et quitus a été donné à la gérance. Par suite, un complément de prix a été fixé. En conséquence de ces opérations, il convient que Monsieur Eric DRODELOT se retire de la gérance de la société.

Dans le même temps, il sera sujet de modifier la date de clôture de l'exercice comptable pour la ramener du 31 décembre au 30 avril 2026, pour permettre une option pour le régime fiscal de l'intégration fiscale. Les statuts devront être actualisés.

Ainsi, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de M. Eric DRODELOT de ses fonctions de gérance
- Modification de la date de clôture et actualisation des statuts
- option d'intégration fiscale
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture des documents et ouvre la discussion. Un échange s'instaure ; puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION 1. Retrait de M. Éric DRODELOT de ses fonctions de co-gérant

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Éric DRODELOT de ses fonctions de gérance en conséquence de la cession de la totalité de ses parts sociales ce 30 avril 2026.

L'assemblée générale lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Madame Lise JUBIN est maintenue dans ses fonctions de gérance. Elle remercie chaleureusement Monsieur Éric DRODELOT de la confiance qui lui a été accordée et de lui transmettre le flambeau.

Cette résolution, est soumise au vote des 750 voix :

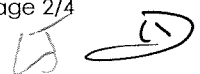
- Nombre de voix pour : 750
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre de voix abstenuës : 0

Cette résolution est adoptée / est rejetée.

RESOLUTION 2. Changement de date de clôture d'exercice

L'assemblée générale, décide de modifier la date de clôture de l'exercice au 30 avril de chaque année, et en conséquence de réduire l'exercice en cours à quatre mois.

Paraphes des associés présents ou représentés



En conséquence, l'assemblée générale actualise la réaction de l'article 27 des statuts, comme suit :

« ARTICLE 27 – Comptes sociaux

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2026, l'exercice se clôt au 30 avril de chaque année. L'exercice en cours a une durée rétrécie à 4 mois du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026, puis couvrira chaque année la période du 1^{er} mai de chaque année, au 30 avril de l'année suivante.

Il est tenu une comptabilité... » (le reste de l'article est sans changement)

Cette résolution, est soumise au vote des 750 voix :

- Nombre de voix pour : 750
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre de voix abstenuës : 0

Cette résolution est adoptée /est rejetée.

RESOLUTION 3. Option pour l'intégration fiscale

L'assemblée générale relève la société &co architectes est devenue filiale à plus de 95% de sa société mère, et que l'exercice ouvert à compter du 1^{er} mai 2026 est similaire à la périodicité comptable de sa société mère. Dans ce contexte, l'assemblée générale autorise la gérance a formaliser une convention d'intégration fiscale au mieux des intérêts du groupe.

Cette résolution, est soumise au vote des 750 voix :

- Nombre de voix pour : 750
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre de voix abstenuës : 0

Cette résolution est adoptée /est rejetée.

RESOLUTION 4. Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La gérance se chargera de porter le présent acte sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Cette résolution, est soumise au vote des 750 voix :

- Nombre de voix pour : 750
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre de voix abstenuës : 0

Cette résolution est adoptée /est rejetée.

Paraphes des associés présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait à Nantes, le 30 Avril 2026.

Signatures

Monsieur Eric DRODELOT

« Bon pour démission de mes fonctions de gérance à compter de ce jour »

Bon pour démission de mes fonctions de gérance à compter de ce jour

Madame Lise JUBIN,

- 1) en sa qualité d'associée personne physique, et de gérante de la société
- 2) et en sa qualité de gérante de la société &CO IKO, associée

► Action : Les associés paraphent chacune des 4 pages, et signent la dernière



Paraphes des associés présents ou représentés

